

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 25 fr. Six mois... 12. Trois mois... 7. Poste: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

On s'abonne:

A SAUMUR: Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 5, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JANVIER

A LA CHAMBRE

INCIDENT FLOQUET-LAUR

La journée parlementaire d'hier serait assez insignifiante si MM. Laur et Floquet ne s'étaient avisés fort à propos de lui donner quelque intérêt en se prenant violemment de querelle dans la salle des conférences.

Quelques instants avant la séance, dans la salle des gardes, M. Laur causait avec un ami.

Tout à coup surgit M. Floquet qui s'écrie:

— Vous avez commis une infamie en affirmant dans la Presse que je dépensais follement les fonds secrets pour l'élection de M. Jacques.

— C'est vrai, vous avez commis cette infamie, c'est vous qui êtes un scélérat; retirez immédiatement l'appellation injurieuse que vous venez de me dire.

— Non, reprit Floquet, vous êtes un misérable.

Ainsi brutalement interpellé, M. Francis Laur se retourna et avec véhémence riposta:

— Vous recevrez mes témoins!

— Je ne les accepterai pas!

Là-dessus, M. Floquet, furieux, se précipita sur M. Laur.

Ces messieurs allaient en venir aux mains quand, heureusement, cinq ou six députés sont intervenus, tandis qu'une centaine de leurs collègues rient et causaient en les regardant.

M. Laur est sorti jurant de se venger, il va constituer ses témoins.

Les amis du député de la Loire ont déclaré que, si le président du conseil refusait de donner satisfaction sur le terrain, l'incident serait porté à la tribune.

Il faut vivre sous le régime actuel pour voir le chef de cabinet insulter, un jour, en pleine Chambre un représentant du pays, et se prendre, un autre jour, de querelle avec un député.

Nous savons bien que les mœurs des Halles se sont acclimatées au Palais-Bourbon, mais ce n'est peut-être pas là une raison suffisante pour que le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif se livrent à des scènes poissardes dans l'enceinte où se font les lois.

INFORMATIONS

LA COMMISSION DES GRANDS HOMMES

Elle s'est réunie pour constituer son bureau. M. Barodet a été élu président; M. Hervieu, secrétaire. Vous vous souvenez que cette commission est saisie d'un projet rédigé par l'illustre pédagogue Barodet, relatif à la translation au Panthéon des cendres de Carnot, Hoche, Marceau et Baudin.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Les révisionnistes pour rire — genre Floquet — ne sont point pressés de hâter le dépôt du projet ministériel. On se souvient avec quelle ardeur ils annonçaient, avant le fin de décembre, l'urgence de cette proposition. La commission ad hoc s'est réunie hier soir au Palais-Bourbon. Elle a entendu le rapport de M. Tony Révillon concluant à la révision par une constituante. La commission d'accord avec le gouvernement ne se hâtera pas de demander la mise à l'ordre du jour. On attendra et pour cause l'élection du 27 janvier.

DUEL ROCHEFORT ET LISSAGARAY

A la suite d'un article paru dans la Bataille, nouveau journal de M. Lissagaray, M. Henri Rochefort, rédacteur en chef de l'Intransigeant, s'étant trouvé offensé, a envoyé ses témoins: MM. Vaughan et Dabois, rédacteur à l'Intransigeant, pour demander réparation par les armes à M. Lissagaray, auteur dudit article.

D'un commun accord, les témoins ont reconnu qu'une rencontre était inévitable.

L'arme choisie a été l'épée de combat avec

gant de ville à volonté.

Le duel a eu lieu hier, à trois heures, à Neuilly, dans la propriété du comte Dillon.

A la première passe, M. Lissagaray a été atteint d'une blessure assez grave à l'épaule.

M. Rochefort a eu une légère égratûre au cou.

L'attaque de M. Rochefort a été si vive que son épée s'est faussée.

NEUTRALITÉ ADMINISTRATIVE

Un comité boulangiste ayant demandé à tenir une réunion dans le préau des écoles de la rue de Rambuteau, l'administration lui a opposé un refus pur et simple. Il est juste d'ajouter que le même local municipal a été gracieusement accordé au comité jacquetiste.

LA LETTRE AU DUC D'AUMALE

On annonce que les adversaires du général Boulanger viennent de faire tirer, à 50,000 exemplaires, sa fameuse lettre à M^r le duc d'Aumale et qu'elle va être affichée, — sans doute avec quelques commentaires — sur les murs de Paris.

LA DISSOLUTION

L'union des droites a décidé que le dépôt de la proposition de M. Gellibert des Seignins tendant à la dissolution de la Chambre serait ajournée jusqu'après l'élection du 27 janvier.

LE LYCÉE GARIBALDI ET LES SICILIENS

Le ministre de l'instruction publique italien a inauguré le lycée de Garibaldi à Palerme. Il a fait l'éloge des gloires littéraires et patriotiques de ce siècle. Il a vanté les bienfaits de la paix en ajoutant qu'il était néanmoins certain que les Siciliens sauraient, au jour du danger, sonner les Vêpres siciliennes, c'est-à-dire qu'ils sauraient encore assassiner des Français.

Et pendant ce temps, des Français radicaux se réunissaient à Milan pour s'associer à une manifestation dite « de la paix ».

L'histoire des illuminations de la Verpillière se complique. Nous avons déjà conté que, dans une réunion publique où tous les députés de l'ère ont rendu compte de leur mandat, M. Gaillard, député radical, dont la maison à la Verpillière était ornée de lampions, le 8 décembre, en l'honneur de la Vierge, avait expliqué que le fait qu'on lui reprochait était dû à l'excès de zèle de son domestique.

« Celpici, nommé Philippe Favier, jardinier, mis ainsi en cause, adresse à l'Eclair des Alpes une lettre par laquelle il déclare qu'il a illuminé d'après les ordres de son patron, et il en donne comme preuve le billet suivant que lui a adressé de Paris M. Gaillard, le 8 décembre: »

« Philippe, je vous prie d'acheter chez Pépiciet Triquet un kilo de bougies et d'illuminer la façade de la maison et d'en mettre à toutes les croisées. »

« Ce billet, ajoute l'Eclair, plusieurs de nos amis l'ont eu entre les mains. »

86 DÉPARTEMENTS HÉRITIERS

On écrit de Grenoble, 12 janvier:

« Avant-hier est mort subitement, dans un hôtel de Nevers, à un âge avancé, M. Auguste Genin, de Bourgoin (Isère), propriétaire en France d'un grand nombre d'usines à gaz, collectionneur émérite de meubles anciens et de médailles et possesseur d'une fortune évaluée à plusieurs millions. »

« Auguste Genin avait une réputation d'originalité des plus justifiées qu'accroît encore son testament dont voici les grandes lignes. M. Genin laisse 4,000 fr. de rente à chacun des 86 départements de France. La part qui reviendrait aux anciens départements d'Alsace-Lorraine est réservée; elle sera versée au ministère de la guerre, où elle sera employée en achats d'armes jus-

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ Par Raoul de Navery

Jacob prit, lui aussi, l'habitude de rôder dans l'île.

Il fit si bien qu'il obtint la fourniture de la table du gouverneur, et par suite celle de Grotius. L'entree qu'il se ménageait dans la forteresse pouvait ne jamais servir, sans doute; mais qui sait si elle ne deviendrait pas utile? Dans tous les cas, c'était un allié de plus.

Un terrible hasard allait dévouer le baleinier, corps et âme, à Cornélie et à ses frères.

Un matin, tandis que la fille de Grotius lisait sur la berge, Rosa jouait, ramassant des herbes, chantant à la façon dont les oiseaux gazouillent, s'inclinant vers le bord, afin d'augmenter la moisson odorante, paraissait, disparaissait derrière une haute muraille de roseaux bruisants, aux feuilles laucéolées.

Au loin, sur le seuil de la cabane, la mère adoptive filait.

Jacob était parti pour la ville afin d'y vendre le poisson pêché durant la nuit et de revenir à l'heure du déjeuner. Les vieux se traînaient dans les rues

de Gorum, plus cassés, plus chétifs que jamais, ployés à la fois par l'âge et le chagrin, désespérant d'obtenir leur pardon du mari de Rosa. Car ils en étaient venus, par tendresse pour la jeune fille, à songer à effacer cette haine rendue plus lourde par l'approche de la mort. Mais le jour où, voyant Jacob proche de leur demeure, ils vinrent du seuil et joignirent les mains devant lui, dans l'humilité d'une prière navrée, Jacob les repoussa d'un geste dur:

— Jamais! jamais! cria-t-il.

Ce jour-là, Rosa fouillait donc dans les fleurs de la berge, jetant de temps à autre un regard vers Cornélie qui, un livre à la main, lisait, fermant souvent le volume pour regarder au large la barque qui emportait ses frères.

Les vieux arrivaient, inquiets, se demandant si Jacob n'était point là.

Ils ne voyaient pas l'enfant, cachée qu'elle était dans cette poussée d'ombelles, de fonicules et de roseaux.

Alors ensemble ils crièrent:

— Rosa! Rosa!

L'enfant tourna la tête, mais en même temps son pied glissa, et, roula dans la Meuse, elle disparut.

Les vieillards tombèrent à genoux foudroyés, blêmes, sans un cri.

Tine continuait sa chanson de fleuve. Mais Cor-

nelie n'avait rien perdu de cette scène rapide. Jetant là son livre, elle courut sur la berge, cherchant si elle n'apercevait point les vêtements de sa petite amie. Rien! rien!... Chercher de l'aide? Pendant ce temps Rosa mourrait étouffée, entraînée par le courant rapide, ou prise dans un lacis d'herbes. Sans réfléchir au danger qu'elle courait elle-même, voyant seulement une ion cente créature en danger, Cornélie se précipita dans le fleuve, nageant vers l'endroit où Rosa venait de disparaître.

Elle ne l'aperçut pas! Son dévouement serait-il donc inutile? Elle remonta, suffoquée, respira, puis plongea de nouveau; au même moment, elle vit glisser un petit corps en rafté par le courant. Le saisir, le maintenir d'une main, nager de l'autre, fut l'affaire d'une seconde. Mais Cornélie se trouva tout d'un coup saisie par les racines enroulées d'une touffe de nénuphars gigantesques; ses mouvements demeurèrent soudainement paralysés. Elle n'avancit plus, et, par les mouvements rapides d'un seul de ses bras, parvenait seulement à se maintenir sur l'eau, en élevant l'enfant évanoui.

— A l'aide! cria-t-elle, à l'aide!

Deux voix chevrotantes ajoutèrent:

— C'est là! c'est là!

Un homme accourait: Jacob.

Les vieux se traînaient à ses genoux:

— Rosa... le fleuve... Rosa se noie...

Jacob, en voyant si près de sa maison ceux dont la malédiction avait tué sa femme, fut saisi d'un fol accès de fureur. Il se vit, au premier mouvement, ni leur désespoir ni leur angoisse, mais s'imagina, au contraire, qu'en lui désignant le fleuve, en lui criant un nouveau malheur, ils s'en réjouissaient et venaient barguer son désespoir. D'un coup violent, il les renversa sur la rive; puis courant du côté d'où venait la voir affaiblie de Cornélie, il aperçut la courageuse fille soutenant Rosa, et s'efforçant de se maintenir à la surface de l'eau. Une minute de plus, et c'en était fait de toutes deux; mais Jacob prit un large couteau dans sa main droite, nagea droit vers Cornélie, coups rapidement les liges enlaçant ses pieds et la soutint à son tour.

En une minute il se trouva sur la berge. Tine arrivait, portant des couvertures dans lesquelles furent enveloppées la jeune fille et Rosa, que l'on porta ensemble dans la cabane. Cornélie revint la première à la vie.

— L'enfant! dit-elle, l'enfant!

Jacob frictionnait sa fille de ses mains robustes; il insufflait l'air dans les poumons, il semblait vouloir prodiguer sa propre existence.

Quand l'enfant ouvrit les yeux, il poussa un cri de joie, la serra contre lui, couvrit son front de baisers et de larmes, et cria dans un nglot:

— Rosa! ma Rosa!

qu'au jour où ces départements pourront en disposer.

» Dans le plus bref délai, les préfets devront convoquer les maires de toutes les communes qui choisiront, à la majorité, trois villes de 4,000 habitants au moins et de 20,000 au plus, et ces villes toucheront à tour de rôle les 1,000 francs attribués au département.

» Le défunt légua son mobilier et ses collections à la ville de Biarritz, mais Grenoble pourra bénéficier d'une partie de ce legs, si le conseil municipal accepte certaines dispositions. Une des salles du musée de cette ville qui porte le nom de Genin renferme déjà une magnifique collection de meubles et de médailles offertes par ce généreux donateur.

» Enfin, M. Argoste Genin, qui n'avait point d'enfants, laisse à chacun de ses arrière-neveux et petits-neveux la somme de 47,500 fr. en stipulant qu'en aucun cas leur part ne pourra dépasser 50,000 fr., si une autre partie de ses autres legs devenait caduque.

» Il légua ses deux châteaux aux pauvres, mais avec cette clause que ses héritiers directs auront, pendant dix ans, la faculté de les acheter l'un 125,000 et l'autre 80,000 francs.

ETRANGER

ALLEMAGNE. — La *Correspondance de l'Est de Vienne* a été confisquée à Berlin pour un article des mieux faits et des plus intéressants dans lequel la fin de la triple alliance est prédite à brève échéance, grâce à la politique de Guillaume II, qui offense les morts et blesse les vivants.

LE DISCOURS DU TRÔNE DE PRUSSE

L'ouverture du Landtag prussien a eu lieu hier. Dans le discours du trône, l'Empereur fait ressortir que l'Empire entretient des relations cordiales avec toutes les puissances étrangères. Il ajoute qu'il a acquis, lors de ses visites aux souverains amis, la conviction que l'on peut espérer avec confiance que la paix sera maintenue. Il termine en constatant que les finances de l'Etat sont dans une situation favorable.

ANGLETERRE. — Le *Statist* de Londres fait observer que l'issue de l'incident Morier ne fortifie pas la position de l'Allemagne en Europe, ce qui est à déplorer, car il affaiblit l'œuvre de la paix.

» En effet, si l'on était convaincu en France que l'alliance austro-italo-allemande était plus forte que jamais et que cette alliance avait les sympathies de l'Angleterre, il y aurait de sérieux motifs pour éviter la guerre, mais si l'on suppose que les sympathies de l'Angleterre peuvent avoir diminué ou se sont refroidies, toutes les éventualités sont possibles.

» Sans doute l'Angleterre ne va pas se jeter dans les bras de la France, ou de la Russie à cause de l'incident Morier, mais

d'un autre côté l'Angleterre ne se montrera pas éternellement sympathique à un gouvernement qui saisit toutes les occasions pour lui être désagréable.

» Si l'on en arrive à croire que le prince de Bismarck nourrit contre l'Angleterre des sentiments d'hostilité, ces sentiments deviendront certainement réciproques, et quoiqu'une alliance avec la France ou la Russie semble maintenant très invraisemblable, il faut se dire que des choses plus invraisemblables se sont parfois réalisées.

NOUVELLES MILITAIRES

Le nouveau commandant de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, M. le général Molas d'Hestreux (et non d'Estreux, comme le porte le *Journal officiel*), est un des plus brillants brigadiers de l'armée. Né en 1832, il sortit de Saint-Cyr en 1854, comme sous-lieutenant de chasseurs à pied. Il a pris une part vaillante aux guerres d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du Mexique, et à la guerre contre l'Allemagne. Les actions d'éclat abondent sur ses états de services.

Le général d'Hestreux est un créole, compatriote du général Brière de l'Isle et du général Bégin; il est né à la Guadeloupe.

Le général d'Hestreux, étant colonel au 20^e de ligne, est le premier chef de corps qui ait expérimenté, dans son régiment, l'alimentation variée.

De sa propre initiative, M. d'Hestreux, sans dépenser un centime de plus que ce qui était prévu à l'ordinaire, avait trouvé le moyen de remplacer l'invariable soupe du matin et du soir par des plats différents; en outre, il avait doté chaque homme d'un couvert, de deux assiettes, et chaque compagnie d'un service de table suffisant.

Les autres régiments de l'armée ont suivi peu à peu cet exemple et, aujourd'hui, l'alimentation variée est devenue réglementaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Par décret du 4 janvier 1889, M. Collin a été nommé greffier du Tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Gautier, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience d'hier.

LAURÉATS ANGEVINS A L'EXPOSITION DE BARCELONE

La *Revue viticole* du 10 janvier nous apporte la liste des exposants français qui ont été récompensés à l'Exposition de Barcelone.

Parmi ceux-là, nous relevons les noms suivants, qui intéressent particulièrement le département de Maine-et-Loire.

Médailles d'argent

MM. Clément Maupoint, propriétaire à Trèves-Causant, pour ses vins rouges.

Frédéric Guéry, à Angers, pour ses liqueurs.

Lebreton-Fauchoux, à Angers, pour ses liqueurs.

Médaille de bronze

MM. Chottin et Giffard, à Angers, pour leurs liqueurs.

Partout où M. le Dr Maupoint expose ses vins rouges, il est sûr de remporter l'une des premières palmes.

Les vins que lui donnent ses vignes des châteaux de Trèves et de Combres sont certainement aujourd'hui les plus fins, les plus délicats, les plus parfumés de la côte saumuroise. Ils sont aussi appréciés des connaisseurs que l'étaient autrefois les vins rouges des fameux clos des Cordeliers de M^{me} Lamouroux.

J'ai été parfois à même d'assister à des dégustations comparatives des vins rouges des côtes de Saumur; j'ai toujours vu donner le premier rang aux vins rouges du château de Trèves.

Il est juste d'ajouter que M. le docteur Maupoint entoure la fabrication de ses vins rouges d'une sollicitude aussi pratique qu'éclairée.

Ses vins, à leur entrée dans la vie, reçoivent de ses mains les soins d'hygiène qu'il sait de première importance pour la conservation de tout produit naturel.

C'est à cette veille attentive, éclairée, incessante, que M. le docteur Maupoint doit, tout en étant secondé par le terroir, d'avoir vu grandir la réputation de son cellier.

(Journal de Maine-et-Loire.) A. B.

COURS MOYEN DU FROMENT ET DE LA FARINE EN MAINE-ET-LOIRE

Mois de décembre. — Prix moyen mensuel du quintal métrique :

Communes	Froment	Farine
Angers	20 f. 75	33 f. »
Baugé	25 »	38 »
Baufort	24 66	38 »
Beaupréau	24 »	35 »
Cholet	23 71	» »
Dou-la-Fontaine	24 35	34 »
Longué	25 »	» »
Monrevaux	23 40	33 »
Pouancé	24 19	36 »
Saumur	24 13	34 40
Segré	24 66	35 »
Vihiers	23 45	35 56

L'ÉCLIPSE DU 17 JANVIER

L'éclipse du 17 janvier, c'est-à-dire après-demain jeudi, éclipse de lune visible au méridien de Paris; grandeur de l'éclipse, 0,699, le diamètre de la lune étant 1.

L'ombre de la terre dépassera sensiblement le centre de la lune.

Malheureusement les heures tombent mal pour les curieux.

En effet, la lune entrera dans la pénombre à 2 h. 50 du matin, dans l'ombre à 4 h. 8 m. Le milieu de l'éclipse aura lieu à 5 h. 40 du matin; la sortie de la pénombre, à 8 h. 29 m.

C'est une éclipse un peu matinale et nous craignons fort qu'elle ne soit cachée par les brouillards ou les brumes, ou même par les nuages qui accompagnent à cette époque de l'année le lever du soleil.

point demandé d'abord autre chose. Mais de ce qu'elle se vouait à la consolation du noble patriote, en résultait-il qu'elle dût souffrir dans des tendresses non moins saintes?

L'épouse demeurait avec l'époux, mais le cœur de la mère saignait!

Maurice de Nassau ne se sentait-il pas assez fort de l'affection de son peuple, pour laisser à Marie le droit de presser son enfant dans ses bras?

D'abord le stathouder refusa d'entendre la veuve de son père. Mais à la voix de la courageuse princesse se joignirent bientôt les vers indignés de Voudel, rappelant, dans sa tragédie de *Palamède*, la vie glorieuse et la mort de Barneveldt. Le prince qui levait la hache du bourreau sur les têtes des patriotes ne pouvait abattre celle des poètes. Les vers indignés de Voudel se trouvaient déjà dans toutes les mémoires. Les allusions de dramaturge étaient trop transparentes pour ne point être vite saisies. On les récitait avec enthousiasme. Pas un mot qui ne cinglât d'un coup de fouet le visage du stathouder; pas une scène qui ne retracât sous une forme vivante l'inique synode de Dordrecht et le jugement odieux qui en avait été la suite. La rage au cœur, il se souvenait alors des menaces du peuple autour de l'échafaud du grand Pensenaire, des poignées de sable rouge lancées contre ses fenêtres, des paroles que la princesse lui avait

Lettre de M. Fairé, député de Maine-et-Loire, à M. Sureau, peigneur de chanvre.

Désireux de tenir les cultivateurs et les peigneurs de chanvre au courant des démarches faites à Paris, au sujet du projet de loi sur les chanvres, les ouvriers peigneurs nous prient d'insérer la réponse que M. Fairé a faite à M. Sureau, qui lui avait écrit au nom de ses camarades.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, le 18 décembre 1888.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé la copie de votre lettre du 26 novembre, laquelle, je ne sais comment, paraît s'être égarée.

Ainsi que je l'ai écrit à M. Dominique, la proposition déposée par M. de Soland et ses collègues de Maine-et-Loire et par d'autres députés a été renvoyée à la commission des douanes.

Cette commission m'a chargé de rechercher tous les documents qui lui sont indispensables pour qu'elle se rende un compte exact de ce qu'il est possible de faire. Je m'occupe de ce travail, mais ce ne sera pas avant la fin de janvier que je pourrai présenter à la commission le rapport verbal et sommaire qu'elle m'a demandé. Je suis obligé d'attendre les états et les tableaux que j'ai réclamés au ministère de l'Agriculture. La question, en effet, ne se présente pas dans les conditions de simplicité que je désirais. Nous sommes libres d'agir au mieux de nos intérêts vis-à-vis de l'Italie, avec laquelle nous n'avons plus de traité de commerce; mais vis-à-vis des autres pays nous avons des traités qui nous lient jusqu'en 1892 et qui ne nous permettent pas plus de frapper de droits les matières premières qui en sont exemptes, que d'augmenter les droits conventionnels qui frappent leurs fils, cordages ou tissus.

Nous ne pouvons donc actuellement accorder à la culture et à l'industrie chanvrières et linrières qu'une protection partielle, qui sera, je le crains, insuffisante. J'espère pourtant que la commission des douanes et la Chambre ne refuseront pas d'accorder ce qui sera possible. Je m'y emploierai très volontiers, car je trouve vos réclamations parfaitement justes; en 1892, si nous sommes là, nous essaierons de faire mieux.

La proposition de M. de Soland devra subir une modification importante, en ce sens qu'il faudra distinguer les chanvres peignés des autres. Cette distinction ne peut que vous servir, puisque la protection réclamée pour les peignés ne protège pas seulement la culture; elle profite également à une industrie qui, sous tous les rapports, est digne d'intérêt.

Au lieu d'introduire moi-même sur ce point votre demande par voie d'amendements, je voudrais que l'initiative vint de la commission des douanes elle-même; je lui en suggérerai l'idée. Si je ne la déterminais pas, il serait toujours temps de procéder par amendements ordinaires.

Lorsque j'aurai reçu du ministre de l'Agriculture les renseignements qu'il m'a promis, j'aurai probablement recours à vous

Pois, se tournant vers Cornélie :

— Vous pouvez me demander de mourir pour vous, dit-il.

Sur le seuil, les vieux, vautés à terre, le front dans l'herbe, criaient de désespoir devant la porte fermée.

Jacob voulut les chasser.

Cornélie se leva, ouvrit la porte toute grande, et dit :

— Laissez passer les vieux!

Jacob se recula, mordant ses poings.

Mais sa colère tomba, quand il vit l'enfant ramée, se jeter sur la poitrine de l'aïeul et couvrir ses cheveux blancs de baisers.

Cornélie quitta la cabane, où elle ne laissait que des amis, et le soir, tandis que la famille de David s'asseyait autour de la table, elle dit à ses frères :

— Onoi que j'ordonne, désormais à Jacob, il le fera.

Le lendemain, sous l'aile d'un de ses pigeons messagers, elle attacha une missive renfermant le détail de ce qui s'était passé la veille.

L'arrivée des pigeons de Cornélie était, dans la forteresse de Lavestein, un élément de joie sans cesse renouvelé. Il n'avait pas été difficile à Marie Grotius d'appriivoiser les charmants oiseaux. Le pain émietté sur la pierre les attirait d'abord, puis ils se laissèrent prendre, caresser; et, exacts

au rendez-vous, ils en virent à s'abattre régulièrement à la même heure dans la cellule du prisonnier. Les fenêtres étaient-elles closes, du bec ils frappaient aux vitres, puis roucoulaient doucement, inclinaient et redressant tour à tour la tête. Ils entraient comme des amis, posaient leurs patentes roses sur les feuillettes de Grotius, battaient de l'aile comme pour applaudir à ses vers, offrant leurs plumes aux lèvres du père et la mère y pressent les baisers déposés par les enfants. Comme on les dévorait de caresses, ces messagers de paix et d'amour! Chacune des lettres de Cornélie contenait les détails journaliers de la vie de famille. Elle racontait les événements de la colonie de Gorem, parlait des études de Cornélie, de Peter et de Dietrich, racontait les nouvelles reçues de La Haye. Les amis de Grotius n'oubliaient point les enfants du prisonnier. De précieux témoignages d'amitié leur arrivaient de la veuve de Guillaume le Taciturne, des amis de Barneveldt qui avaient eu la chance d'échapper à la proscription. La veuve du Taciturne, deux fois généreuse, puis-que elle était femme et française, ne négligeait aucune occasion de rappeler au prince d'Orange que l'emprisonnement volontaire de Marie Reigenberg était une tache pour sa renommée. En quoi le généralit la liberté relative de Marie? On lui avait accordé de s'enfermer à Lavestein avec Grotius, et, dans l'exercice de sa douleur, elle n'avait

(A suivre.)

pour les contrôler et pour les compléter sur certains points particuliers à nos régions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, pour vous et vos camarades, l'assurance de tout mon dévouement.

Signé: FAIRE.

Voudrez-vous bien dire à M. Dominique que j'aimerais à avoir le récit de sa visite à la préfecture ?

ANTOIGNE. — *Un truc ingénieux.* — Depuis quelque temps, dit le *Patriote*, le nommé Chevalier, propriétaire à Antoigné, constatait la disparition de son bois de chauffage et ne pouvait surprendre le voleur.

Le 3 courant, sa femme aperçut une nommée Bouillé, femme Constant, qui s'emparait d'une bûche lui appartenant. Elle prévint son mari qui prit un morceau de bois, le creusa, mit de la poudre dedans, et le plaça ostensiblement à la porte de la grange.

La voleuse vint s'approvisionner à son magasin habituel et emporta la bûche chez elle.

Avant-hier soir, une explosion se fit entendre dans le village. Chevalier alla voir et constata la disparition de son morceau de bois.

L'explosion s'étant produite chez la femme qui avait été vue lui prenant du bois, il a déposé une plainte contre elle à la gendarmerie.

TREMONT. — *Suicide.* — M. Tinpault, Louis, rentier, âgé de 70 ans, s'est noyé dans une mare près de sa maison.

On ignore les causes de ce suicide.

NEUILLE (Vienne). — Mardi dernier, entre 4 heures 1/2 et 11 heures du soir, la boîte aux lettres de la gare a été fracturée et les lettres ont été enlevées. Une enquête se poursuit.

CONFÉRENCE LOUISE MICHEL A ANGERS

La citoyenne Louise Michel donnera, au Cirque-Théâtre d'Angers, demain mercredi, à huit heures et demie du soir, une conférence sur le *Rôle de la femme et les progrès du socialisme en France.*

ANGERS. — Sous ce titre : « La protection de la canaille », on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Mercredi dernier, une fille publique mutilait horriblement le visage d'un cultivateur de Saint-Mathurin, dans le bouge Villarbu, au bas de la rue Saint Georges. La victime se plaint en outre d'avoir été volée d'une somme de 100 francs.

» Aussitôt informé du fait, M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement a ouvert une enquête et arrêté la coupable, une nommée Joséphine Dinan.

» Comme pour indiquer un blâme au magistrat qui avait rempli son devoir, le procureur de la R. F. s'est empressé de remettre aussitôt la fille Dinan en liberté.

» Par ailleurs, nous savons de source certaine que la police a deux fois déjà demandé la fermeture du cabaret mal tenu, mal famé, et dirigé par un repris de justice.

» Les habitants du quartier ont rédigé des pétitions dans le même sens. Peines inutiles.

» En présence de pareils faits, n'avons-nous pas raison de dire que c'est la canaille que l'on protège aujourd'hui ? »

Le *Ralliement* et le *Patriote* annoncent que la victime de la fille Dinan n'a pas reparu à son domicile depuis mardi, et on se demande si ce malheureux, dans un accès de désespoir, ne se serait pas jeté dans la Loire.

M. Trichet, épicier à Luçon (Vendée), vient de gagner le lot de cent mille francs au dernier tirage des obligations foncières 1885.

BRÛLE SUR SA LOCOMOTIVE

Un fait peut-être sans précédents vient de se produire à la gare Gérard, à Vitré.

Le chauffeur d'un train de marchandises revenant de Fougères étoit, pendant le temps d'arrêt, occupé à nettoyer le foyer de sa machine, lorsqu'une étincelle vint sur ses vêtements et les embrasa subitement.

Le malheureux Bourgin — c'est le nom du chauffeur — poussa aussitôt des cris désespérés. On accourut à son secours, mais

tous les soins furent inutiles. Il succomba à ses blessures.

Les obsèques de cet infortuné ont été célébrées à Vitré. Les chefs du service et une délégation du personnel assistaient à la cérémonie.

RENNES. — *Mort de faim.* — Samedi dernier, jour de marché, le nommé Henry (Joseph-Marie), mendiant, âgé de 44 ans, sans domicile fixe, est tombé sans connaissance sur la place des Lices. Transporté chez M. Lebescomte, pharmacien, il a rendu le dernier soupir. M. le docteur Hamon, qui était venu pour lui prodiguer ses soins, a déclaré que ce malheureux était mort d'inanition.

CONSEILS ET RECETTES.

ABRI DES ARBRES FRUITIERS CONTRE LES GELEES

L'expérience de ces dernières années, répétée coup sur coup, a montré combien, en outre des fléaux de toute sorte qui s'abattent sur les jardins, les geles printanières sont à redouter. Considérées jusqu'à présent comme un accident, on a fini par s'apercevoir combien il faut compter sérieusement avec elles.

Sans rappeler les divers moyens employés pour s'en préserver, il est bon de constater que tout abri n'est pas aussi bon qu'on le croit. S'il est opaque et permanent, tout en protégeant les végétaux contre les froids, les pluies, les givres, il les dérobe aux salutaires influences de l'air et de la lumière, et la fécondation n'a lieu alors que d'une manière imparfaite et parfois même elle ne se fait pas du tout, et les arbres sont envahis par les pucerons et autres parasites. Au printemps, de tels abris deviennent plus nuisibles qu'utiles. Pour éviter cet inconvénient, M. Jamio, horticulteur-pépiniériste à Bour-la-Reine (Seine), utilise un produit de bien peu de valeur, les genêts communs, dont il fait un abri fort simple et dont il obtient les meilleurs effets.

C'est surtout aux arbres dirigés en cordon horizontal qu'il est bon d'apporter une protection; leur charpente étant rapprochée du sol, la gelée en frappe d'autant plus les fleurs; aussi plusieurs personnes assurent-elles que les arbres, conduits sous cette forme, ne produisent rien. Toute autre cause d'infertilité écartée, il suffit de les garantir suivant le procédé suivant, pour qu'ils se chargent de fruits.

Des paillassons sont conditionnés avec les genêts, d'environ 40 centimètres de largeur et aussi minces que possible. Longs de 2 ou 3 mètres et maintenus entre deux rangs de lattes, ces paillassons sont à plat, fixés à environ 30 centimètres au-dessus des cordons, au moyen de petits échelons enfoncés verticalement en terre de chaque côté desdits cordons. Tous les arbres en cordon horizontal ainsi garantis au printemps dernier se sont couverts de fruits en telle quantité, qu'on a dû en enlever; d'autres, qui n'avaient pas reçu ces panneaux de genêts, sont restés à peu près stériles.

Comme ce sont les fleurs qu'il s'agit de préserver des gelées du printemps, c'est un peu avant leur épanouissement qu'il faut poser les abris, et ce n'est que vers la fin de mai qu'on doit les enlever, puisque, malheureusement, presque chaque année, le mois de mai nous laisse à redouter quelque chose.

Les fleurs de pommier sont particulièrement sensibles au froid; leurs organes sexuels peuvent être atteints par la gelée avant même qu'elles soient elles-mêmes complètement épanouies.

Si les branches de genêts ont déjà été employées pour protéger les arbres au printemps, ce procédé simple et économique n'est pas tellement répandu qu'il ne soit utile de le signaler à ceux qui ne le connaissent pas encore. (*Journal des Campagnes.*)

DESTRUCTION DES VERS BLANCS

M. Croizette Desnoyers, inspecteur adjoint des forêts à Fontainebleau, vient d'employer pour la destruction des larves des hannetons (vers blancs) si redoutés des cultivateurs, un procédé qui lui a, paraît-il, donné les meilleurs résultats. Ce système, qui consiste en injection de benzine au-dessous de la zone de stationnement des vers blancs à raison de 3 grammes par mètre carré, ne revient pas à plus de 40 francs par hectare, y compris la main-d'œuvre.

FAITS DIVERS

LE TRANSPORT DES PETITS PAQUETS

On cherche dans toutes les grandes villes, et principalement à Paris, un système commode pour transporter rapidement et économiquement les petits paquets.

Une tentative curieuse va être faite dans ce but en Amérique, où l'on espère pouvoir transporter, à l'aide de chemins de fer électriques aériens, les colis de petites dimensions, non seulement dans l'intérieur des villes, mais encore d'une ville à l'autre.

Une première ligne d'expérience sera installée sur poteaux, entre Washington et Baltimore, à une hauteur de six mètres au-dessus du sol.

Les voitures auront quatre mètres de long et il y aura deux rails, l'un au-dessus et l'autre au-dessous des wagons.

LES PARISIENS DE PARIS!

Sait-on dans quelle proportion on les rencontre ?

La statistique, à cet égard, se montre d'un rigorisme sévère. D'après le dénombrement de 1886, Paris comprenait 2 millions 80,692 Français et 180,253 étrangers. Or, sur les 2,080,692 Français, il n'y en avait que 749,188 nés à Paris: cela représente une proportion de 36 0/0 seulement. A côté d'eux, on trouvait 66,779 personnes nées dans le département de la Seine, et 1,216,642 habitants nés dans les autres départements ou dans les colonies. Enfin, 48,083 Français étaient nés à l'étranger.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Les valeurs de cuivre font obstacle, en ce moment, à la reprise que désire la spéculation et que le comptant est tout disposé à favoriser. Le 3 0/0 se négocie à 82.25, le 4 1/2 0/0 à 104.60.

Le Crédit Foncier, allégé de son coupon de janvier, ne doit pas s'attendre longtemps au cours actuel de 1,335 très favorable aux achats. Les obligations foncières et communales ont largement progressé cette semaine, entre autres les communales 1880 qui sont à 476 au lieu de 471.

La Société Générale est demeurée à 470. Son bilan au 31 décembre révèle une situation de nature à lui assurer, à brève échéance, une hausse importante.

La Banque d'Escompte, très ferme sur le cours de 525, attend la reprise générale qui ne doit pas tarder à se dessiner.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'établit à 602.50.

La Banque de Paris, que son crédit place à la tête des grandes affaires de notre place, a tiré de sérieux profits de cette situation. Ses actions, coupon de janvier détaché, se traitent à 901.25.

On annonce pour le 19 janvier courant une émission de 30,000 obligations 500 fr. 6 0/0 de la Province de Corrientes (République Argentine). Les souscriptions seront reçues ultérieurement au Comptoir d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel. Le gouvernement de Corrientes emprunte exclusivement pour fonder, dans les termes de la loi du 8 novembre 1887, une banque provinciale et au capital de 25 millions de fr. et ce capital sera entièrement représenté par de la rente argentine 4 1/2 0/0. Les capitalistes français connaissent d'ailleurs ce mécanisme et ont prouvé qu'ils l'appréciaient puisqu'ils ont fait le succès de l'emprunt de Mendoza émis en juillet dernier. Les obligations Corrientes sont offertes à 465 fr. jouissance du 1^{er} janvier 1889; elles rapportent 30 fr. d'intérêt annuel.

Les valeurs de Panama ont éprouvé cette semaine moins de soubresauts; la nuance générale est meilleure. L'action se tient à 118.75 après 125; l'obligation à lots reste à 227.50.

Les obligations des Immeubles sont en progrès à 367.50. Les di possibiltés peuvent se porter sur ce titre; il a pour lui des certitudes de plus-value prochaine.

On constate une sérieuse amélioration des actions de la Foncière-Vie. Elle n'est pas encore assez marquée pour arrêter les achats; elle l'est assez pour prouver la faveur prochaine de ces titres.

Les obligations des chemins de fer Bronomiques sont à 40 et 50 fr. au-dessous des obligations de nos grandes compagnies et à 15 et 20 fr. au-dessous des obligations des chemins algériens; elles ont, par conséquent, devant elles, une marge de hausse très attrayante.

Traitement des Affections de Poitrine.

Sirop et Pâte Pectorale

de PIERRE LAMOUREUX

ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

COURRIER MÉDICAL. Conseil pour la saison.

Tout médicament pectoral doit avoir pour effet de soulager d'abord et de guérir ensuite ou tout au moins d'aider à la guérison des maladies de la gorge et des poumons. Le *Sirop de Regnaud* répond à ce double but. C'est une des plus vieilles

recettes contre la toux qui soit considérée dans les ouvrages scientifiques. Il renferme l'extrait concentré des plantes médicinales auxquelles il emprunte leurs principes émoullissants et calmants.

Les pastilles, les tisanes et autres pectoraux préconisés contre le rhume, les catarrhes, la grippe, les bronchites ne sont d'usage pratique que pendant le jour seulement. Le *Sirop de Regnaud*, au contraire, est aussi bien le médicament pour le jour que pour la nuit. Grâce à la forme liquide de cette préparation, son absorption est plus rapide et le calme qu'elle procure est à la fois plus prompt et d'une durée plus longue. Aussi ses effets satisfaisants se font-ils sentir dès le premier jour et dès la première nuit qu'on l'emploie. La toux la plus violente s'apaise sans qu'il y ait de grand échauffement, ni perte d'appétit, ni aucune des conséquences fâcheuses qu'entraîne ordinairement l'emploi des préparations analogues. Deux cuillerées dans la journée, une troisième au moment du coucher suffisent pour donner le calme et le repos aux poitrines irritées. Le *Sirop de Regnaud* est préparé par la maison L. FERRÉ, 19, rue Jacob, à Paris, et se vend 2 fr. 50 le flacon dans les principales pharmacies. Souvent un seul flacon suffit à la guérison. Il se recommande tout spécialement aux asthmatiques.

BOURSE DE PARIS

DU 14 JANVIER 1889.

Rente 3 0/0	82 70
Rente 3 0/0 amortissable	86 75
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 60
Obligations du Trésor	102 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ^r.

Confitures fines et Galées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille	0 fr. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle	0 70
Abricots	0 70
Reine Claude	0 70
Cerise	0 70

Toutes nos confitures sont garanties pures, fruits et sucre

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Gouvernement de Corrientes

EMPRUNT 6 1/2 de 25,000,000 fr. (Loi du 22 Août 1888)

50,000 obligations de Fr. 500 ou L. st. 20

Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plus tôt.

Tirages: Juin-Décembre — Remboursement: Janvier-Juillet.

Revenu annuel: 30 fr. ou 1 L. st. 4 sh. payables semestriellement (Janvier-Juillet) à PARIS, BRUXELLES, LONDRES.

Le gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer.

Le Gouvernement s'engage à affecter tout l'Emprunt à la constitution du capital de la Banque Provinciale de Corrientes, qu'il emploiera intégralement en fonds nationaux 4 1/2 0/0 en or, dont les intérêts serviront exclusivement à garantir les intérêts et l'amortissement de l'Emprunt.

En outre, le service de l'Emprunt est garanti spécialement et par privilège: par les intérêts et dividendes des actions de la Banque Provinciale de Corrientes et par des pagarés représentant le produit, s'élevant à Fr. 392,000, de terres domaniales; subsidiairement, par les revenus généraux de la Province.

Prix d'émission: 465 fr. (jouissance 1^{er} Janvier 1889) ramené, si on se libère à la répartition, à 462 fr. 50.

ON PAIE:

En souscrivant	50 »
À la répartition	400 »
Du 10 au 15 février	130 »
Du 10 au 15 mars	165 »

Le placement ressort à 6.48 0/0, sans compter a prime de remboursement.

On souscrit: Samedi 19 Janvier 1889 et dès à présent par correspondance.

COMPTOIR D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère;

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence;

CRÉDIT INDUSTRIEL, 72, rue de la Victoire.

On aura la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

On trouve dans toutes les pharmacies les *Véritables Grains de Santé* de Dr. Franck. 1 fr. 50 la 1/2 boîte de 50 grains. Bien préciser la boîte bleue avec étiquette en 4 couleurs pour se mettre à l'abri de la constipation et de ses conséquences.

Une très curieuse et intéressante brochure sur les maladies du sang et les moyens de s'en guérir est envoyée gratis et franco à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre ou carte postale, à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus

énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

Théâtre de Saumur

TOURNÉES DELÉTRAZ

MARDI 15 Janvier 1889,

Une seule représentation du grand succès de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} DEVOYOD

De la Comédie-Française

Accompagnée d'artistes des premiers théâtres de Paris

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

LE FLIBUSTIER

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jean RICHELIN.

M^{me} DEVOYOD, de la Comédie Française, remplira le rôle de Marie-Anne; M^{lle} Sarah WELANOFF, de l'Odéon, celui de Janik; M. DELÉTRAZ celui de Pierre; M. HENRY MONNIER, du Gymnase, celui de Legoux; M. Stéphane LARARGE, de l'Odéon, celui de Jacquemin; M. DRÉUDONNÉ celui du Père Mathurin; MM. DUCLOS et BERTRAND, pêcheurs, etc.

On commencera par

MONSIEUR SCAPIN

Comédie nouvelle en 2 actes, de M. Jean RICHELIN.

M^{me} DEVOYOD remplira le rôle de Dorine. — Les autres rôles, seront remplis par M^{lle} Sarah WELANOFF, MM. Henry Moquier, Sénéchal et Lafarge.

Bureaux: 8 h. 1/2. — Rideau: 8 h. 1/2.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 13 janvier 1889.

Versements de 268 déposants (32 nouveaux), 52.407 fr.
Remboursements, 55,589 fr. 70.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉ de Saumur du 12 Janvier 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 55	Veau	1 60
Métail	15	Mouton	2 75
Seigle	11	Porc	1 50
Orge	10 21	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	13
Sarrasin	9	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	11
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	14	Oufs la douzaine	1 20
Noix	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	70
Châtaignes	15 50	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	45
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	1 25
Pommes de terre, la barrique	10	Id. 2 ^e	34
Farine, la culasse de 137 kilog.	54	Id. 3 ^e	31
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	33.33	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 2 ^e id.	31.88	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	125
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Verrains et environs	75
Le Puy-N.-Dame et environs	70
La Vienne	55

Cidre de Bretagne	la barrique	35 fr.
Cidre de Normandie	—	40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	50 fr.
Vinaigre de vin	—	25

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 janvier:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues L. Rux. — Nos gravures: la porte principale de l'Exposition; devant la crèche; les inondations dans le Midi; la défense de nos côtes; les Cosaques du Jurdia d'Acclimatation; beaux-arts: Une affaire grave; M. J. Patenôtre; sur la glace; Zamora. — Le crime de Valonnes, nouvelle, par Jean Barancy. — Variétés: La montre de Vergniaud, par G. Leclère. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musi-

cale, par A. Boissard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier.

GRAVURES: Exposition universelle: la porte principale et le dôme central, dans son état actuel. — Paris: le jour des rois devant une vitrine du quartier Saint-Sulpice. — Les inondations dans le Midi. — La défense des côtes: expériences de tir à la mer, en Corse. — Le théâtre illustré: Comédie-Française: Henri III et sa cour. — Beaux-arts: Une affaire grave. — M. Patenôtre. — Paris l'hiver: les patineurs sur le lac du Bois de Boulogne. — Zamora. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 400 jolis dessins d'actualité.



PAUL GODERT, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEGEARD

Par jugement en date du 14 janvier 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Emmanuel Légeard, cordonnier à Montreuil-Bellay. L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement; M. Boret a été nommé juge-commissaire, et M. Proust syndic provisoire.

Pour extrait: Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BAZILLE

Par jugement en date du 14 janvier 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Bazille, négociant à Noyant-la-Plaine (canton de Genes).

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement; M. Boret a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

Pour extrait: Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, et de M^e GAGNAGE ou de son successeur, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Aux enchères publiques DE BIENS DE MINEURS

Au plus offrant et dernier enchérisseur, En 2 lots

D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

COMPRENANT:

Deux Maisons d'Habitation Nos 5 et 7.

L'ADJUDICATION aura lieu le mercredi 6 février 1889, à une heure, en l'étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, et par le ministère de M^e BRAC, gérant l'étude dudit M^e GAGNAGE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient:

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Bailou de la Brosse, tenue sous la présidence

de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

A la requête de M^{me} Anne-Marie Le Bouyer de Saint-Gervais-de-Monhou-dou, veuve de M. Hector Bailou de la Brosse, demeurant au château de Marson, commune de Rou-Marson (Maine-et-Loire).

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de:

1. M. Jacques-Marie-Joseph Bailou de la Brosse;
2. M^{lle} Catherine-Anne-Marie Bailou de la Brosse;
3. M^{lle} Marie-Marguerite-Berthe Bailou de la Brosse;
4. M. Guy-Marie-Hector Bailou de la Brosse;

Ses quatre enfants mineurs, seuls héritiers chacun pour un quart de M^{me} Lucie-Sidonie Bailier, veuve de M. Edouard Bailou de la Brosse, domiciliée à Saumur, et décédée à Angers; Ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, d'une part;

Et en présence de: 1^o M. Paul Pillon de Saint-Chéreau, propriétaire, demeurant au château de Verron, commune de ce nom (Sarthe), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Bailou de la Brosse, et 2^o M. Eugène-Martin Salmon, directeur d'assurances, demeurant à Angers, rue Fulton, 24, au nom et comme exécuteur testamentaire de M^{me} veuve Bailou de la Brosse, de cujus.

Il sera, le mardi vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure, procédé en l'étude de feu M. GAGNAGE, et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, gérant de l'étude de M^e Gagnage, à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des immeubles ci-après désignés, sur la mise à prix fixée par ledit jugement, savoir:

DÉSIGNATION

Une propriété, située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n^{os} 5 et 7, ayant autrefois porté les n^{os} 3 et 5. Elle comprend:

- 1^{er} Lot. 1. Une maison d'habitation, portant le n^o 3 ci-devant et aujourd'hui le n^o 5 sur ladite rue, composée: Au rez-de-chaussée: de vestibule, salle à manger, office et cuisine; Au premier étage: de vestibule, deux chambres et cabinet de toilette; Au deuxième étage: de vestibule, deux chambres et cabinet de toilette; Au troisième étage: de vestibule, deux mansardes et grand grenier; De placards à tous les étages et dans les différentes pièces; De belle cave voûtée et caveaux se trouvant sous le vestibule du rez-de-chaussée et le deuxième lot ci-après; Par derrière: de petite cour pavée, au fond de laquelle est un petit bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et renfermant un bûcher et des cabinets d'aisances, dont un fait partie du présent lot, les autres feront partie du deuxième lot; Puits mitoyen avec le deuxième lot et robinet.

Le tout tient par devant à la rue, à droite et au fond au 2^e lot, et à gauche à M. J. Yaud.

Mise à prix..... 5,500 fr.

2^e Lot.

2^e Autre grande maison d'habitation, portant sur la même rue le n^o 5 ci-devant et aujourd'hui le n^o 7, composée:

Au rez-de-chaussée: d'un large porche pavé donnant accès à la rue à la cour ci-après, et à gauche de ce porche, d'un petit vestibule, d'une belle salle à manger et d'une petite cuisine;

Au premier étage: de chambres avec alcôve, grand cabinet, salon, autre cabinet avec water-closets;

Au deuxième étage: de deux chambres avec alcôves, d'un cabinet;

Au troisième étage: de deux mansardes, cabinet et grenier;

De placards dans les diverses pièces;

De grande cave voûtée sous le vestibule ci-dessus et le 1^{er} lot;

Derrière cette maison: grande cour sablée dans laquelle existent:

A gauche, un puits mitoyen avec le premier lot, un corps de pompe, cabinets d'aisances dans le petit bâtiment dépendant du premier lot, trou à fumiers derrière le premier lot;

Au fond, caves avec greniers au-dessus, remise et écurie, le tout voûté et situé au-dessous de l'imprimerie Godet;

Au fond et à droite, en retour: sellerie avec premier au-dessus, faisant partie d'un pavillon dont le surplus appartient à M^{me} ou représentants.

Le tout tient par devant à la rue, à gauche au premier lot et MM. Javard ou Godet, au fond à M. Godet, propriétaire de l'étage étant au-dessus des caves, greniers, remise et écurie précitées, et à droite à M^{me} Bie-u, Naudu et Augereau, ou représentants.

Mise à prix..... 9,000 fr.

Mise à prix totale: 14,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

4^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A l'étude de feu M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case R. Gu un franc quatre-vingt-huit, décimes compris. Signé: PALUSTRE.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

Par suite de décès A CÉDER PRÉSENTEMENT A SAUMUR Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, bouchar.

A LOUER DE SUITE

MAISON propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaurepaire, 8.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur